

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Apports de la psychologie à la justice pénale (4DR2316)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Prof. Véronique Jaquier Erard

Contenu

La justice (pénale) ne peut se dispenser d'interroger la manière dont les protagonistes qui la composent et la côtoient pensent, ressentent et agissent. Partant, ce cours discute des principaux apports de la psychologie au fonctionnement de la justice pénale. Il convoque les théories et les recherches de la psychologie légale et de plusieurs de ses consœurs afin de mieux comprendre les procédures et les pratiques mises en œuvre au sein de la justice pénale, en Suisse et dans le monde, en s'intéressant spécifiquement aux phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures.

Après une introduction sur les amours tumultueuses de la psychologie et du droit, ce cours décortique la manière dont les individus pensent, ressentent et agissent. Nous verrons comment notre manière de percevoir et de comprendre le monde, les informations dont l'on se souvient et celles que l'on oublie revêtent une importance capitale en matière d'enquête et de preuves. Nous chercherons aussi à comprendre de quelle manière les heuristiques de raisonnement et autres biais cognitifs colorent nos jugements alors même que nous succombons à l'influence sociale de celles et ceux qui nous entourent.

Mobilisant les connaissances théoriques acquises lors des premières semaines, la seconde partie du cours met en scène plusieurs « puzzles psycholégaux » parmi ceux qui jalonnent le processus judiciaire pénal, sélectionnés au gré des actualités pénales. Différents thèmes pourront ainsi être développés, par exemple les erreurs d'identification dans les témoignages oculaires et leur rôle dans les erreurs judiciaires; les techniques d'audition des suspects et les faux aveux; la polémique des faux souvenirs et les méandres de la mémoire traumatique; les défis posés par l'appréciation des expertises judiciaires qu'elles soient psychiatriques, scientifiques et de crédibilités; les dérives des mesures thérapeutiques et les contours flous de la notion de dangerosité; ou encore les différents paradigmes qui régissent l'intervention correctionnelle. Chacune de ces illustrations représente une opportunité de questionner les apports de la psychologie (légale); la pratique du droit; autrement dit, les hommes et les femmes professionnels de la justice pénale doivent-ils être de fins psychologues ?

Forme de l'évaluation

L'évaluation du cours consiste en un examen oral de 20 minutes portant sur le contenu du cours, les lectures obligatoires et le résultat des recherches personnelles des étudiants et étudiantes sur la thématique qu'ils et elles auront choisi de développer. Le temps de préparation est de 20 minutes, avec documentation. Les modalités spécifiques de l'évaluation sont précisées dans le plan détaillé présenté lors du premier cours.

Documentation

Support de cours de type PowerPoint, lectures obligatoires et complémentaires, et supports médias illustratifs mis à disposition sur Moodle.

Pré-requis

Aucun pré-requis. Au besoin, des lectures complémentaires (hors matière à examen) seront proposées à l'étudiante ou à l'étudiant en fonction de son parcours académique pour une meilleure contextualisation de la matière.

Forme de l'enseignement

Ce cours est dispensé sous la forme d'exposés théoriques appuyés par des études empiriques ou de supports médias, privilégiant le débat. Il repose également sur un recueil de textes, dont la plupart seront discutés en classe. Le cours est aussi alimenté par les analyses des étudiants et étudiantes, résultant de la recherche autonome d'illustrations émanant de la jurisprudence ou de l'actualité.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Apports de la psychologie à la justice pénale (4DR2316)

- Evaluer les impacts de la perception, de la mémoire, des émotions, de la prise de décision, et de la cognition sociale sur les phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures;
- Expliquer les mécanismes psychologiques sous-tendant les principales manières dont les individus pensent, ressentent et agissent dans le domaine de la justice pénale;
- Identifier les connaissances psychologiques pertinentes pour le traitement de questions légales et évaluer la scientificité des sources concernées; et
- Décrire les principaux enjeux contemporains de la justice pénale en lien avec des savoirs psychologiques (légaux).

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et développer la curiosité intellectuelle